



Le Small Business Act (SBA) est l'initiative politique phare de l'UE concernant les PME. Il comprend dix principes qui devraient servir de base à la conception et à la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne et de ses États membres. Ces principes sont cruciaux pour l'élaboration des fiches. La première section décrit l'importance et la structure des PME dans un pays donné. Les sections 2 et 3 analysent, pour chacun des principes du SBA, la position du pays comparée à la moyenne européenne, tandis que la section 4 donne une vue d'ensemble de l'évolution des politiques selon les mêmes principes et que la section 5 présente un exemple de bonne pratique.

Les fiches par pays contribuent à assurer le suivi de la mise en œuvre du SBA au niveau national. Cependant, les fiches SBA ne sont pas des instruments indépendants. Elles ne constituent pas une évaluation exhaustive des politiques des États membres et devraient être considérées comme un **supplément**, et non comme un **substitut**, aux publications nationales disponibles. Veuillez vous référer à la note méthodologique avant de lire cette fiche SBA.

Les informations concernant la performance de l'ensemble des pays couverts par cet exercice, ainsi que toutes les fiches par pays, sont disponibles à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/performance-review/index_en.htm

1. Les PME en Belgique – données de base

Les PME en Belgique: chiffres clés, économie marchande non financière, estimations 2008

	Entreprises			Emploi			Valeur ajoutée		
	Belgique		EU-27	Belgique		EU-27	Belgique		EU-27
	Nombre	Part	Part	Nombre	Part	Part	Milliards €	Part	Part
Micro	383 360	92,2%	91,8%	754 437	29,8%	29,7%	32	19,1%	21,0%
Petites	27 816	6,7%	6,9%	544 498	21,5%	20,7%	33	19,8%	18,9%
Moyennes	4 016	1,0%	1,1%	393 946	15,6%	17,0%	31	18,8%	18,0%
PME	415 168	99,8%	99,8%	1 692 818	66,9%	67,4%	96	57,7%	57,9%
Grandes	823	0,2%	0,2%	837 854	33,1%	32,6%	70	42,3%	42,1%
Total	415 991	100,0%	100,0%	2 530 735	100,0%	100,0%	166	100,0%	100,0%

Les données concernent l'économie marchande non financière (NACE, codes C à I et K).

Estimations EIM basées sur les SSE 2006 d'Eurostat. L'état prévisionnel a été établi par EIM Business and Policy Research, sur base des données des statistiques structurelles des entreprises d'Eurostat.

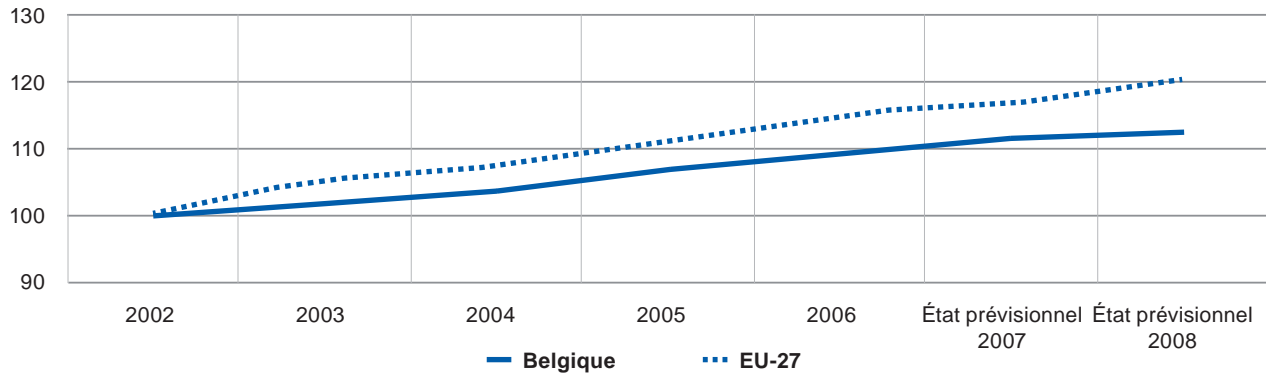
Le secteur belge des PME¹ présente une structure similaire à celle de l'UE: les pourcentages des microentreprises, des petites entreprises et des moyennes entreprises sont comparables aux moyennes européennes.

Le pourcentage des PME dans le nombre total d'entreprises s'aligne également sur la moyenne communautaire, à 99,8%. Le nombre d'emplois total fourni par les PME belges équivaut également à la moyenne européenne (67%), mais il y a proportionnellement plus d'emplois dans les petites entreprises et moins dans les moyennes.

¹ Les données du tableau, qui se rapportent à la situation nationale ainsi qu'aux moyennes de l'UE-27, ont été dérivées des statistiques structurelles des entreprises (SSE) 2006 d'Eurostat grâce à une méthode d'estimation et de prévision à très court terme développée par EIM Business and Policy Research. Veuillez consulter la note méthodologique accompagnant la fiche technique pour de plus amples détails. L'utilisation des données Eurostat présente l'avantage que les statistiques de différents pays ont été harmonisées et peuvent être comparées entre les pays. L'inconvénient est que, pour certains pays, ces données diffèrent de celles publiées par les autorités nationales.

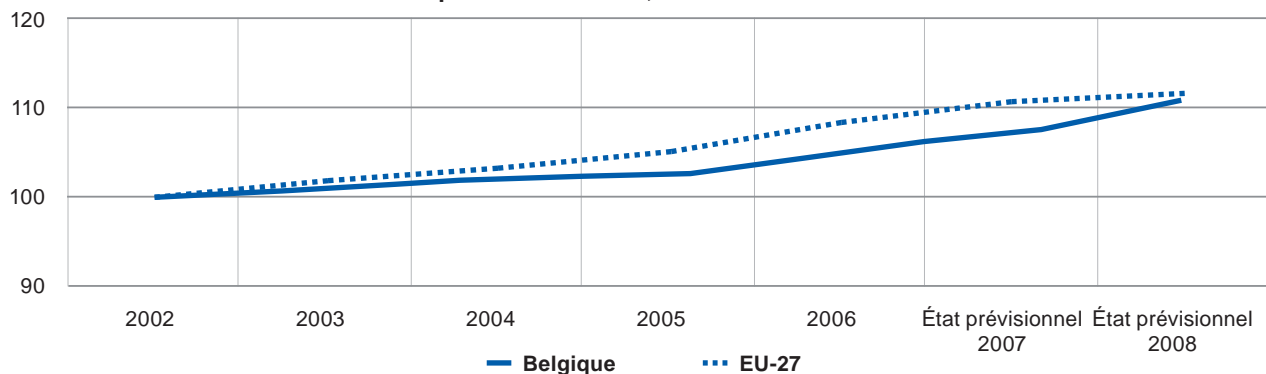


Nombre de PME, indice 2002 = 100



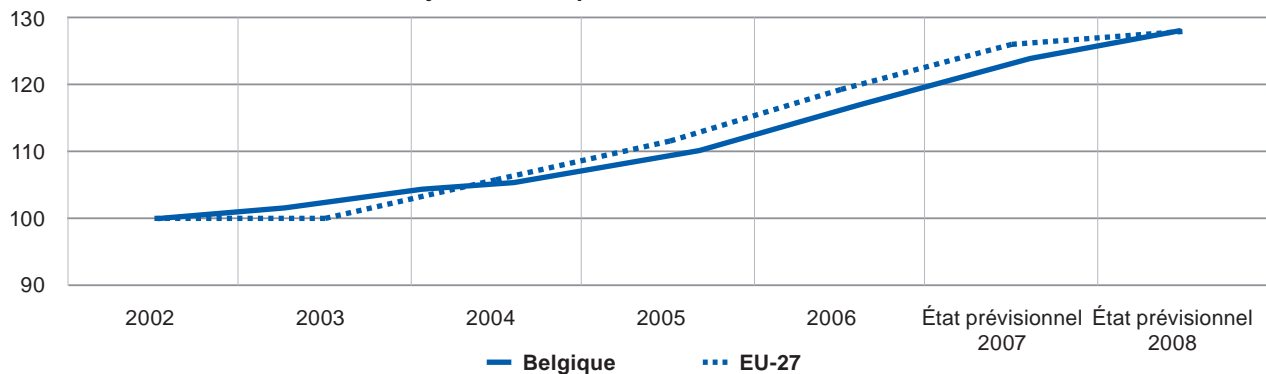
Entre 2002 et 2008, le nombre de PME en Belgique a enregistré une croissance inférieure (8%) à celle de la moyenne européenne de 13%. La croissance nette du nombre d'entreprises a été enregistrée dans les trois catégories de taille distinguées durant cette période.

Emploi dans les PME, indice 2002 = 100



Entre 2002 et 2008, le taux d'emploi dans les PME belges a augmenté suivant la même tendance que la moyenne de l'UE, mais à un rythme plus lent. La hausse totale de 7% est clairement inférieure à la moyenne européenne de 12%. La hausse des emplois dans les microentreprises a été légèrement différente, leur taux de croissance pour la période concernée se chiffrant à 10%.

Valeur ajoutée créée par les PME, indice 2002 = 100

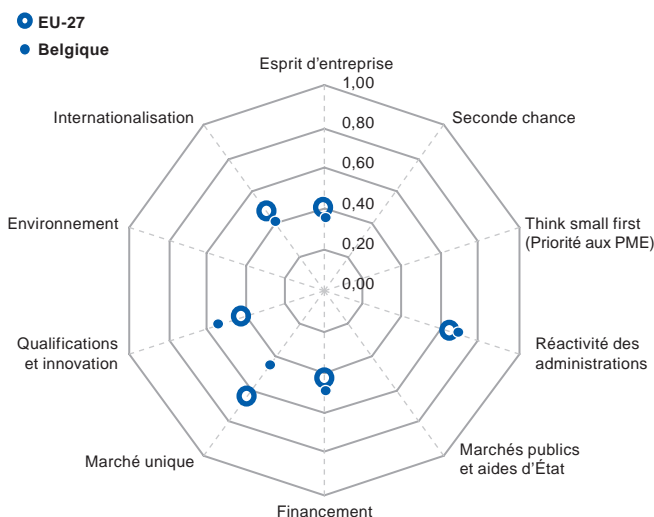


La valeur ajoutée des PME a enregistré une hausse quasi constante de 27%, comparable à la croissance moyenne communautaire de 28%.



2. Le profil SBA de la Belgique

Cette section présente les différents principes du Small Business Act et compare les données belges avec la moyenne de l'UE-27. L'analyse établit une distinction entre deux types d'indicateurs: ceux qui ont été utilisés pour calculer le score atteint pour chacun des principes du SBA et ceux qui fournissent des informations intéressantes mais qui ne peuvent pas être inclus dans ce calcul car ils ne couvrent pas suffisamment de pays. Comme l'illustre le diagramme ci-dessous, des moyennes nationales sont disponibles pour les principes suivants du SBA: I. Esprit d'entreprise, IV. Réactivité des administrations, VI. Financement, VII. Marché unique, VIII. Qualifications et innovation et X. Internationalisation. Les résultats obtenus par la Belgique dans les domaines de la «réactivité des administrations» et des «qualifications et innovation» sont supérieurs à la moyenne de l'UE-27. Les principes intitulés «Financement» et «Internationalisation» affichent des performances standard, conformes à la moyenne européenne. Le résultat affiché dans le domaine «Esprit d'entreprise» arrive juste derrière la moyenne de l'UE-27, tandis que celui du «Marché unique» est bien en deçà de la moyenne communautaire. Il ressort des résultats obtenus dans ces domaines du SBA que la Belgique présente des performances similaires à l'UE-27.



Veuillez vous reporter à l'annexe pour une brève description méthodologique.

I. Esprit d'entreprise

Globalement, les données disponibles pour ce principe du SBA situent la Belgique en deçà de la moyenne européenne, bien que les indicateurs² ne dressent pas un tableau homogène des résultats atteints dans ce domaine. Au niveau des statistiques particulières, les Belges qui considèrent l'entrepreneuriat comme une possibilité sont, en termes relatifs, plus nombreux que les citoyens européens (64 % contre 57 %). Le degré auquel l'enseignement scolaire contribue à développer l'esprit d'entreprise dépasse également la moyenne de l'UE. Par ailleurs, le rapport entre l'entrepreneuriat d'opportunité et l'entrepreneuriat de nécessité

dépasse également celui affiché par les autres États membres de l'UE. D'un autre côté, trois indicateurs sur huit révèlent des performances standard: le taux de participation aux formations à l'esprit d'entreprise (28 % d'étudiants à temps plein contre 32 % dans l'UE), le taux de création d'entreprises (21 % contre 24 %) et l'indice des futurs entrepreneurs (8 % de la population adulte contre 10 %). Enfin, les performances médiocres affichées par la Belgique au niveau de ce principe du SBA sont imputables aux scores atteints au niveau du désir de s'installer comme indépendant et de l'indice de l'activité entrepreneuriale totale (tous deux inférieurs à la moyenne).

En outre, les indicateurs secondaires n'étaient pas vraiment l'image esquissée ci-dessus: 4 sur 6 affichent des valeurs inférieures aux moyennes européennes correspondantes. Ils comprennent notamment la couverture médiatique des nouvelles entreprises et plusieurs indices de l'activité entrepreneuriale.

II. Seconde chance

Tous les indicateurs disponibles pour la Belgique affichent des résultats supérieurs à la moyenne dans ce domaine. La fermeture d'une entreprise ne requiert que 4 % de son patrimoine (contre 11 % pour la moyenne européenne) et peut se faire en 1,1 an (soit un an de moins que pour la moyenne de l'UE). Le soutien public à l'octroi d'une seconde chance atteint 85 %, contre 80 % pour la moyenne européenne.

III. Think small first (Priorité aux PME)

Les rares indicateurs qui existent dans ce domaine ne présentent pas une image homogène mais suggèrent des performances proches de la moyenne.

² Dans la partie 2, deux types d'indicateurs sont mentionnés: ceux qui ont été utilisés pour calculer la note pour chacun des principes du SBA. En outre, quelques indicateurs fournissent des informations pertinentes mais ne couvrent pas suffisamment de pays pour être inclus dans le calcul de la note. Pour de plus amples explications, voir la note méthodologique susvisée. Lorsqu'une variable est significativement supérieure ou inférieure, les valeurs absolues sont indiquées.



D'une part, le soutien des PME pour les règlements actuels s'aligne sur la moyenne européenne (39% contre 34% pour l'UE) et la proportion de PME rencontrant des problèmes avec les règlements administratifs est également normale (38% contre 33%). Toutefois, le temps nécessaire à la mise en conformité avec la réglementation administrative est près de deux fois supérieur à la moyenne européenne de 7,5% du temps de travail total des PME, avec 12%.

IV. Réactivité des administrations

Dans l'ensemble, la Belgique s'en sort mieux que ses homologues européens pour ce principe du SBA.

Les trois principales composantes de cette bonne position, qui présentent chacune des valeurs supérieures à la moyenne, incluent le nombre de jours nécessaires au lancement d'une entreprise³ et les indices mesurant les difficultés liées à l'embauche et au licenciement.

Par ailleurs, le coût de lancement d'une entreprise et le coût de mise en œuvre des contrats sont similaires aux moyennes européennes. Enfin, le principal écueil de l'administration belge s'avère être l'enregistrement des titres de propriété, qui nécessite 132 jours, par rapport à la moyenne de 61 jours des États membres de l'UE-27. Ce fait est confirmé par deux indicateurs secondaires, qui mesurent le prix à payer et le nombre de procédures à suivre pour faire enregistrer un titre de propriété.

La majorité des indicateurs secondaires (4 sur 6) révèlent des performances supérieures à la moyenne. Parmi ceux-ci figurent le nombre de procédures à suivre pour lancer une entreprise, la rigidité des heures de travail et de l'emploi et les coûts de licenciement.

V. Marchés publics et aides d'État

Le seul indicateur disponible, qui décrit la proportion des aides d'État totales allouées aux PME, enregistre un résultat bien supérieur (31%) à la moyenne de l'UE-27 (11%).

VI. Financement

Dans l'ensemble, il ressort des chiffres disponibles pour ce principe du SBA que la situation de la Belgique est comparable à la moyenne de l'UE-27.

Quatre indicateurs sur sept s'alignent sur les moyennes correspondantes. Parmi ceux-ci figurent le niveau de protection juridique, la précision de l'information en matière de crédit et la part des fonds structurels qu'il est prévu de consacrer à la stimulation de l'esprit d'entreprise (9%).

Par ailleurs, le capital-risque en phase d'expansion est similaire à la moyenne européenne tandis que le capital-risque en début d'activité est plus important en Belgique.

Enfin, le score atteint au niveau du pourcentage des fonds de développement rural affectés au soutien des PME n'atteint que la moitié de la moyenne de l'UE (1,4% contre 2,9%).

Les autres statistiques disponibles dans ce domaine ne dressent pas un tableau homogène. Ainsi, la Belgique affiche des résultats bien supérieurs à la moyenne communautaire pour ce qui est de la couverture des registres publics, mais d'un autre côté, le pourcentage de PME ayant des difficultés à accéder au financement dépasse la moyenne européenne.

VII. Marché unique

Dans l'ensemble, les chiffres disponibles pour ce principe du SBA situent la Belgique bien en deçà de la moyenne de l'UE. Cette situation s'explique principalement par le résultat très médiocre atteint au niveau du délai de transposition des directives en souffrance (15 mois, soit l'avant-dernier résultat de l'UE), par le nombre de directives en souffrance (7, soit le deuxième plus mauvais résultat de l'UE) et par un pourcentage inférieur à la moyenne des directives transposées ou notifiées.

Le seul indicateur affichant une performance neutre dans ce domaine représente la part des importations en provenance de l'UE dans les importations totales (70%).

VIII. Qualifications et innovation

Dans l'ensemble, les chiffres disponibles pour ce principe du SBA situent la Belgique au-dessus de la moyenne de l'UE, bien que les indicateurs individuels donnent des résultats mitigés. Quatre indicateurs sur neuf dépassent la moyenne de l'UE, trois affichent des niveaux proches des normes européennes, et deux sont inférieurs aux résultats européens standard.

Du côté positif figurent le pourcentage des PME innovant en interne (dans toutes les PME), le pourcentage de PME exerçant des activités innovantes et la part des PME innovantes coopérant avec d'autres. Malgré cela, les ventes des produits innovants belges ne semblent pas très bonnes, comme le suggère leur part du chiffre d'affaires, qui est inférieure à la moyenne de l'UE. En ce qui concerne les transactions en ligne des PME, les achats sont plus populaires en Belgique que pour la moyenne de l'Europe, tandis que le pourcentage des entreprises ayant reçu des

³ En Belgique, il faut 4 jours pour lancer une entreprise contre 17 jours pour la moyenne de l'UE-27 (source: World Bank Doing Business 2008). Il convient de noter que ces chiffres diffèrent des données correspondantes communiquées directement par les États membres dans le cadre du processus de Lisbonne, selon lesquelles il ne faut que 1,5 jour en Belgique (la moyenne correspondante pour l'UE-27 étant de 8 jours).



commandes est conforme à la norme européenne. De même, la part du personnel des PME diplômé de l'enseignement supérieur et la part des PME offrant de nouveaux produits dans le total des PME sont comparables aux moyennes européennes correspondantes.

IX. Environnement

Les deux indicateurs disponibles dressent un tableau hétérogène. Le pourcentage des PME appliquant des mesures simples d'économie d'énergie dépasse la moyenne de l'UE-27 (39% contre 28%), tandis que la part des PME dotées de systèmes globaux d'efficacité énergétique s'aligne sur la moyenne européenne de 4%.

X. Internationalisation

Dans l'ensemble, il ressort des chiffres disponibles pour ce principe du SBA que la situation de la Belgique est comparable à la moyenne européenne. Néanmoins, aucun indicateur de ce domaine ne s'aligne sur la moyenne européenne. Le résultat global a été obtenu en faisant la moyenne des grands écarts enregistrés par chacun des indicateurs.

Du côté positif figurent les indicateurs mesurant les délais d'exportation et d'importation, meilleurs que pour la moyenne de l'UE-27. En Belgique, l'exportation prend moins de deux jours, ce qui est le meilleur résultat de l'ensemble des États membres de l'UE. Les neuf jours nécessaires à l'importation impliquent moins de charges administratives que les 13 jours de la moyenne européenne. D'un autre côté, sur les cinq statistiques disponibles, trois affichent des résultats inférieurs à la moyenne européenne: la part des exportations dans le chiffre d'affaires, la part des PME tirant des revenus de projets développés à l'étranger et la part des moyens de production achetée à l'étranger.



3. Belgique: état d'avancement de la mise en œuvre du SBA

Cette section réunit des observations empiriques sur les tendances que présentent certains indicateurs des différents domaines SBA. Pour la Belgique, comme pour les autres États membres, les données ne sont pas suffisantes pour permettre une évaluation générale, à un niveau plus agrégé, des progrès accomplis dans les domaines SBA.

I. Esprit d'entreprise

La plupart des indices mesurant l'activité entrepreneuriale révèlent des performances instables et peu concluantes. Ces indicateurs semblent osciller autour de leurs moyennes à long terme, les changements enregistrés d'une année à l'autre s'expliquant principalement par la conjoncture économique actuelle. Le taux de propriété d'entreprise était stable tandis que le taux de création d'entreprise a augmenté durant la dernière relance économique (pour laquelle des données sont disponibles, c.-à-d. la période 2004-2006).

II. Deuxième chance

Le coût de fermeture d'une entreprise et le nombre de jours nécessaires pour ce faire sont restés constants: 4% de la valeur immobilière et 0,9 année. La Belgique compte parmi les meilleurs élèves européens dans ce domaine.

III. Think small first (Priorité aux PME)

Aucune série temporelle n'est disponible pour la Belgique.

IV. Réactivités des administrations

Les indicateurs disponibles sont à classer dans deux catégories: ceux dont les résultats se sont améliorés ces dernières années et ceux qui sont restés stables.

Le premier groupe inclut le temps, le coût et le nombre de procédures nécessaires au lancement d'une entreprise, la rigidité du temps de travail et la rigidité de l'emploi, ainsi que la mise en place de solutions d'administration en ligne. Le second groupe est celui des indicateurs stables. Il englobe les difficultés liées à l'embauche et au licenciement, le coût de mise en œuvre des contrats et les frais de sécurité sociale. D'autre part, les statistiques liées à l'enregistrement des titres de propriété sont également restées au même niveau, soit bien en deçà des normes européennes.

V. Marchés publics et aides d'État

La seule statistique disponible, à savoir la proportion des aides d'État totales accordées aux PME, a été instable mais semble avoir augmenté à moyen terme. Elle s'est chiffrée en 2009 à 31%, par rapport à la moyenne européenne de 11%.

VI. Financement

La plupart des indicateurs pour lesquels des séries temporelles sont disponibles sont restés stables. Ils incluent le niveau de protection juridique et la précision de l'information en matière de crédit, la couverture des registres de remboursement de l'emprunt et la part des virements qui n'arrivent pas à destination (environ 2,5%).

D'autres indicateurs se sont montrés fortement instables, sans indiquer de direction claire. Ils incluent les indicateurs de capitalrisque (en début d'activité et en phase d'expansion) et l'étendue des garanties offertes aux PME.

VII. Marché unique

Le seul indicateur disponible pour ce principe du SBA, à savoir la part des importations en provenance de l'UE dans les importations totales, est resté stable, à environ 75%.

VIII. Qualifications et innovation

Dans l'ensemble, les statistiques recueillies ne dessinent pas un modèle d'évolution unique et homogène.

Le pourcentage de PME utilisant des applications d'apprentissage en ligne est passé de 13% en 2004 à 23% en 2009. Les pourcentages d'entreprises ayant acheté ou passé commande en ligne sont fortement instables et ne permettent pas de dégager une tendance homogène. Les pourcentages de PME innovant en interne, de PME exerçant des activités innovantes et de PME innovantes coopérant avec d'autres semblent être restés stables, bien que les données disponibles soient assez éparses et ne couvrent que les années 2000, 2004 et 2006.

IX. Environnement

Aucune série temporelle n'est disponible pour la Belgique.

X. Internationalisation

Les indicateurs disponibles sont restés constants depuis 2006. Ils incluent les délais d'exportation et d'importation, pour lesquels la Belgique est restée au-dessus de la moyenne.



4. Développements stratégiques 2007-2009

Durant la période 2007-2009, la Belgique a engagé des actions dans tous les domaines du SBA, hormis les domaines VII. Marché unique et X. Internationalisation. Certaines actions peuvent concerner plusieurs principes du SBA en même temps. Toutefois, chaque mesure n'est mentionnée qu'une fois. Lorsque certaines politiques font partie d'un train de mesures, tel qu'un paquet général de réformes, les éléments pertinents sont inscrits au niveau du principe du SBA le plus logique. Voici les développements politiques les plus significatifs.

I. Esprit d'entreprise

En 2009, une nouvelle forme juridique a été introduite au niveau fédéral pour les jeunes entreprises: la SPRL-Starter. Cette forme juridique permet de lancer plus facilement une première entreprise. Toutefois, après 5 ans maximum ou à partir du moment où la SPRL-Starter emploie cinq employés à temps plein, elle est automatiquement transformée en SPRL classique.

En 2009, l'Agence de l'entrepreneuriat a été créée en fusionnant la Vlaams Agentschap Ondernemen (Agence flamande de l'entrepreneuriat) et la Agentschap Economie (Agence économie). L'agence prodigue des conseils aux personnes désirant créer une entreprise.

Les ministres flamands de l'éducation et de l'économie ont pris l'initiative d'organiser une «semaine de l'esprit d'entreprise à l'école».

En 2007, le gouvernement wallon a introduit un programme d'entrepreneuriat destiné à sensibiliser les jeunes à la possibilité de lancer une entreprise.

SOWACCESS est une plateforme internet de la région wallonne consacrée à la transmission d'entreprises. Ce site internet permet de mettre en rapport l'offre et la demande et fournit des informations structurées autour de la thématique de la transmission. SOWACCESS a mis en œuvre un nouvel outil, le «diagnostic transmission PME», qui fournit à l'entrepreneur les principaux renseignements relatifs à la procédure de transmission. Le vendeur potentiel peut également bénéficier d'un bref audit (2 jours) pour approfondir le diagnostic. Une trentaine de négociations sont actuellement en cours.

En 2008, la région de Bruxelles-capitale a lancé, grâce à un cofinancement du Feder de l'UE, une initiative visant à sensibiliser les écoles situées dans les zones à forte concentration d'immigrés à l'esprit d'entreprise. L'initiative cible les élèves et les enseignants de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

II. Seconde chance

Une nouvelle loi consacrée à la continuité des entreprises est entrée en vigueur en 2009 (voir la section 5).

En plus de la nouvelle loi fédérale, la région flamande a développé sa «politique préventive en matière d'entreprises». Elle repose sur des accords conclus dans le cadre du comité de concertation économique et sociale de la région flamande. Sa mission consiste à aider la Agentschap Ondernemen dans le domaine de la politique préventive en matière d'entreprises, ce qui implique de stimuler, de soutenir et de promouvoir les entreprises financièrement saines.

III. Think small first (Priorité aux PME)

Depuis octobre 2004, le test Kafka est obligatoire pour toutes les propositions présentées au niveau fédéral. Depuis mai 2007, ce test doit également être réalisé pour toute nouvelle mesure présentée au gouvernement wallon. Il s'agit de procéder à une évaluation ex ante des règlements et projets afin d'éviter l'apparition de nouvelles charges administratives. 235 tests Kafka ont été réalisés pendant les deux premières années de mise en œuvre en Wallonie.

IV. Réactivité des administrations

Le gouvernement fédéral met actuellement au point l'interface DIGIFLOW. Cet outil en ligne donnera aux administrations gouvernementales un accès direct aux informations administratives et financières des entreprises. Les informations à fournir dans le cas, par exemple, d'une procédure de passation d'un marché public, seront donc moins nombreuses. Une première application est actuellement disponible pour la demande d'attestations pour les adjudications publiques.



V. Marchés publics et aides d'État

Dans le «plan PME» publié par la ministre fédérale des PME en 2008, le gouvernement a proposé de diminuer les charges administratives pour les PME dans les procédures de passation de marchés publics engagées par le gouvernement fédéral. Certains aspects administratifs ont été modifiés pour permettre aux PME de soumissionner plus facilement.

Le ministre flamand de l'innovation a lancé en juillet 2008 le plan d'action pour des «adjudications innovantes». Chaque ministre du gouvernement flamand peut proposer son propre projet dans le domaine politique correspondant. Un centre de connaissance a été établi et des projets sont maintenant évalués dans tous les secteurs politiques.

En 2007 a été créé le portail wallon des marchés publics. Il s'agit d'un guichet unique permettant d'obtenir des informations sur les appels d'offres lancés par les institutions publiques dans cette région belge, y compris par les autorités locales. Il est possible dans certains cas de soumissionner en ligne. En 2008, plus de 2000 avis de marchés publics ont été publiés sur ce portail.

Un processus majeur de simplification a été lancé dans le domaine de l'accès des PME aux aides d'État dans le contexte de la crise actuelle, particulièrement dans la R&D. Ainsi, le premier versement octroyé en Wallonie a été relevé jusqu'à 50% de la subvention publique totale.

VI. Financement

À la suite de la crise financière et économique, l'accent est davantage mis sur le financement des PME, tant au niveau fédéral que régional. Au niveau fédéral, le Fonds de participation fédéral a introduit un nouveau produit et modifié les produits existants. Le système Casheo a été introduit en 2009 et permet aux petites entreprises de contracter un emprunt subordonné en cas de problèmes de liquidités découlant d'un retard de paiement de la part des institutions publiques. La demande de prêt dans le cadre du système Initio a été simplifiée dans le sens où il ne faut pas avoir obtenu d'approbation préalable de la banque pour présenter une demande de prêt.

Les gouvernements régionaux ont renforcé les outils financiers consacrés aux PME, en augmentant par exemple le montant maximal des garanties. Au niveau fédéral, citons par exemple la nomination d'un médiateur du crédit pour les PME, entre autres. Un autre exemple est l'appel public à l'épargne, lancé en 2009 au bénéfice de la Caisse wallonne d'investissement, qui a recueilli 81,6 millions d'euros. Ce nouveau fonds sera alloué aux projets d'investissement dans des entreprises wallonnes, la priorité étant accordée aux PME et aux projets de développement durable.

VIII. Qualifications et innovation

En novembre 2007, le gouvernement flamand a présenté une révision de sa politique d'innovation.

En 2007, une base juridique a été octroyée à la politique des clusters en région wallonne.

Depuis 2008, un décret légal régit le soutien à la recherche, au développement et à l'innovation en région wallonne.

L'Agence wallonne de stimulation technologique a instauré le «chèque technologique», un nouveau programme destiné à aider les PME à engager un processus d'innovation avec l'aide d'un centre de recherche. Chaque PME peut recevoir annuellement un maximum de 40 chèques technologiques (d'une valeur de 500 euros chacun), cofinancés par la région wallonne et le Fonds européen de développement régional à hauteur de 75%. 168 PME en ont bénéficié la première année de mise en œuvre (2009), pour un montant total de 3 400 chèques (soit 1,7 million d'euros).

IX. Environnement

En 2007, le gouvernement flamand a introduit un nouveau système de subventions écologiques pour les PME. À la suite du succès rencontré, 3 appels ont été organisés par année en 2008 et 2009, contre un en 2007.

Depuis 2009, un soutien financier est accordé aux entreprises pour la protection de l'environnement dans la région de Bruxelles-capitale.



5. Bonnes pratiques

Pour illustrer les efforts fournis par le gouvernement en vue de promouvoir les PME, les informations statistiques de la fiche technique sont accompagnées d'un exemple de bonne pratique tiré de la politique en faveur des PME.

Exemple de bonne pratique en matière de politique des PME en Belgique

Intitulé du dispositif: Loi sur la continuité des entreprises

Une loi concernant le concordat judiciaire a été passée en 1997, dans le but de créer un cadre plus favorable au sauvetage des entreprises en proie à des difficultés (financières). Or, cette loi n'a jamais produit les résultats escomptés. Le législateur belge s'est donc à nouveau penché sur le cadre applicable aux entreprises éprouvant des difficultés financières, en mettant plus que jamais l'accent sur les mesures visant à prévenir les situations d'insolvabilité en assouplissant et en élargissant les procédures existantes. Le concordat judiciaire était auparavant considéré comme le signe avant-coureur de la faillite. Or, à la différence du cadre juridique précédent, la nouvelle loi permet au débiteur de conserver les pleins pouvoirs d'administration et de libre disposition de son patrimoine, tout en bénéficiant d'un moratoire. Par ailleurs, les conditions devant être réunies pour autoriser une procédure de réorganisation judiciaire ont été assouplies. Le débiteur ne doit plus se trouver dans une situation de concordat: il lui suffit de prouver que la continuité de l'entreprise est menacée à court ou à long terme. La loi a été publiée en février 2009.

Annexe I: Indicateurs du SBA sélectionnés pour la Belgique

Chaque dimension du diagramme illustré à la section 2 correspond à l'un des dix principes du Small Business Act. Chaque principe du SBA regroupe les indicateurs statistiques les plus récents qui expliquent le résultat obtenu pour le principe en question. Le diagramme est similaire à celui qui a été publié en 2008, mais de nouveaux indicateurs ont été ajoutés et des données plus récentes ont permis de le mettre à jour. Les auteurs se sont efforcés de toujours inclure les données les plus récentes, qui renvoient le plus souvent à l'année 2008. La principale exigence à respecter au niveau des indicateurs utilisés était leur harmonisation (le fait de pouvoir les comparer d'un pays à l'autre). Ils proviennent donc d'un large éventail de sources internationales (voir ci-dessous), plutôt que d'instituts nationaux de statistique. Qui plus est, pour être retenu comme principe du SBA, un indicateur doit soit être disponible pour un nombre minimal de pays, soit couvrir un pourcentage minimal de PME, tous pays confondus. Veuillez vous reporter à la note méthodologique publiée sur le site internet de la DG Entreprises et industrie pour de plus amples renseignements sur la méthode suivie. Une description détaillée de toutes les variables et de leurs sources y figure également.

Indicateur	Valeur nationale la plus récente (en VA)	Moyenne UE (en VA)*	Année de référence pour la valeur nationale	Source
I. ESPRIT D'ENTREPRISE				
1.1 Désir de s'installer à son compte	18,00	30,71	2007	Eurobaromètre Flash 192
1.2 Taux de participation aux formations à l'esprit d'entreprise	28,00	32,33	2007	Eurobaromètre Flash 192
1.3 Entrepreneurat d'opportunité	64,00	57,48	2007	Eurobaromètre Flash 192
1.4 Taux d'entrepreneuriat: pourcentage ayant créé une entreprise toujours en activité ou entamé des démarches en ce sens	21,00	23,72	2007	Eurobaromètre Flash 192
1.5 Place accordée à la promotion de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement scolaire (% de réponses favorables)	60,60	52,77	2007	Eurobaromètre Flash 192
1.9 Taux de survie des entreprises	n/a	70,94	n/a	Eurostat – Démographie des entreprises
1.10 Taux de création d'entreprise	8,40	10,37	2006	Eurostat – Démographie des entreprises
1.11 Proportion d'entreprises à forte croissance (% du total)	2,34	4,30	2006	Eurostat
1.12 Taux de propriété d'entreprise: secteur privé hors agriculture, sylviculture, chasse et pêche	0,11	0,11	2007	EIM Business & Policy Research
1.13 Indice de l'activité entrepreneuriale totale	2,85	5,85	2008	Global Entrepreneurship Monitor
1.16 Ratio entrepreneurat d'opportunité/ entrepreneurat de nécessité	9,12	6,24	2008	Global Entrepreneurship Monitor
II. SECONDE CHANCE				
2.1 Soutien à l'entrepreneuriat de la seconde chance (% de réponses favorables)	85,00	79,80	2007	Eurobaromètre Flash Esprit d'entreprise 2007
2.2 Coût d'une fermeture d'entreprise (% de la valeur du patrimoine)	4,00	10,72	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
2.3 Délai de fermeture d'une entreprise (années)	0,90	2,09	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>



Indicateur	Valeur nationale la plus récente (en VA)	Moyenne UE (en VA)*	Année de référence pour la valeur nationale	Source
III. PRIORITÉ AUX PME				
3.1 Proportion de PME favorables à l'environnement réglementaire actuel	39,00	34,33	2007	Observatoire des PME européennes
3.2 Temps consacré aux obligations administratives (% du temps de travail total en PME)	12,00	7,48	2007	Observatoire des PME européennes
3.3 Problèmes avec les réglementations administratives	38,20	32,68	2007	Observatoire des PME européennes
IV. REACTIVITÉ DE L'ADMINISTRATION				
4.1 Délai de création d'une entreprise (jours)	4,00	17,20	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
4.2 Coût d'une création d'entreprise (% du revenu par habitant)	5,20	5,21	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
4.6 Coût d'un transfert de propriété (% valeur du bien)	12,70	4,54	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
4.7 Coûts des procédures d'exécution des contrats (% de la créance)	16,60	19,80	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
4.8 Disponibilité de l'administration en ligne	60,00	59,48	2007	Eurostat
4.10 Nombre de procédures nécessaires pour créer une entreprise	3,00	6,16	2007	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
4.14 Nombre de procédures nécessaires pour un transfert de propriété	7,00	5,16	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
4.15 Délai d'un transfert de propriété (jours)	132,00	61,12	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
V. MARCHÉS PUBLICS ET AIDES D'ÉTAT				
5.1 Part des PME dans les marchés publics (en valeur)	n/a	n/a	2005	Rapport de la Commission européenne
5.2 Part des aides d'État consacrée aux PME	31,00	10,60	2006	Tableau de bord des aides d'État
VI. FINANCEMENT				
6.1 Capital-risque – phase de démarrage (% du PIB)	0,03	0,02	2007	EVCA
6.2 Capital-risque – phase d'expansion (% du PIB)	0,10	0,08	2007	EVCA
6.3 Niveau des garanties accordées aux PME (% du PIB)	0,04	0,24	2007	EFI (Enterprise Finance Index)
6.4 Obtention de prêts: indice de fiabilité des garanties (0-10)	7,00	6,64	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
6.5 Obtention de prêts: étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4,00	4,52	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
6.6 Différentiel de taux d'intérêt entre les prêts d'un montant inférieur à 1 Mio EUR / supérieur à 1 Mio EUR	0,95	1,00	2009	BCE – Statistiques de taux d'intérêt des IFM
6.9 Retard de paiement moyen (jours)	12,00	16,41	2009	Intrum Justitia
6.10 Taux d'impayés	2,50	2,50	2009	Intrum Justitia
6.11 Proportion de PME rencontrant des difficultés d'accès au financement	28,80	21,06	2007	Observatoire des PME européennes



Indicateur	Valeur nationale la plus récente (en VA)	Moyenne UE (en VA)*	Année de référence pour la valeur nationale	Source	
VII. MARCHÉ UNIQUE					
7.1	Retard moyen en mois pour les directives dont le délai de transposition est dépassé	15,00	9,86	2008	DG MARKT
7.2	Directives du marché unique – % transposées ou notifiées	98,60	98,96	2008	Tableau d'affichage du marché intérieur
7.3	Nombre de directives accusant un retard de transposition de plus de deux ans	7,00	2,28	2008	Tableau d'affichage du marché intérieur
7.4	Proportion de PME réalisant des exportations intra-UE	n/a	0,03	n/a	Eurostat – Projet pilote «Commerce extérieur»
VIII. QUALIFICATIONS ET INNOVATION					
8.1	Pourcentage d'entreprises ayant effectué des achats en ligne au cours de la dernière année civile (PME: 10 à 250 salariés)	43,00	23,52	2007	Eurostat – Science et Technologie
8.2	Pourcentage d'entreprises ayant reçu des commandes en ligne au cours de la dernière année civile (PME: 10 à 250 salariés)	15,00	12,81	2008	Eurostat – Science et Technologie
8.3	Proportion de PME innovant en interne (PME: 10 à 250 salariés)	40,80	30,33	2006	EUROSTAT – Enquête ECI
8.4	Pourcentage d'entreprises ayant introduit des innovations organisationnelles ou de marketing (PME: 10 à 250 salariés)	33,55	27,28	2006	EUROSTAT – Enquête ECI
8.5	Proportion de PME innovantes coopérant avec d'autres entreprises (PME: 10 à 250 salariés)	16,60	11,62	2006	EUROSTAT – Enquête ECI
8.6	Proportion de PME engagées dans des activités d'innovation (PME: 10 à 250 salariés)	51,00	35,59	2006	EUROSTAT – Enquête ECI
8.7	Proportion de PME ayant des produits nouveaux ou tirant des revenus de produits nouveaux	66,20	63,77	2007	Observatoire des PME européennes
8.8	Part du chiffre d'affaires des PME provenant de produits ou de services nouveaux ou sensiblement améliorés	7,00	12,30	2007	Observatoire des PME européennes
8.9	Part du personnel des PME ayant fait des études supérieures	30,00	30,44	2007	Observatoire des PME européennes



Indicateur	Valeur nationale la plus récente (en VA)	Moyenne UE (en VA)*	Année de référence pour la valeur nationale	Source
IX. ENVIRONNEMENT				
9.1 Part des PME disposant de systèmes intégrés d'efficacité énergétique	4,00	4,26	2007	Observatoire des PME européennes
9.2 Part des PME appliquant des mesures simples d'économie d'énergie	39,00	28,44	2007	Observatoire des PME européennes
X. INTERNATIONALISATION				
10.1 Part des exportations dans le chiffre d'affaires	3,00	5,58	2006	Observatoire des PME européennes
10.2 Pourcentage de PME tirant des revenus de filiales ou de coentreprises à l'étranger	0,10	4,76	2006	Observatoire des PME européennes
10.4 Délai à l'export (jours)	1,62	11,25	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
10.5 Délai à l'import (jours)	9,00	13,44	2009	Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>
10.6 Pourcentage de PME exportant à l'extérieur de l'UE-27	n/a	n/a	2005	Eurostat – Projet pilote «Commerce extérieur»
10.10 Pourcentage de PME ayant directement importé entre 2006 et 2008	38,39	39,17	2008	DG ENTR – Étude sur l'internationalisation des PME
10.11 Pourcentage de PME ayant directement exporté entre 2006 et 2008	33,32	27,13	2008	DG ENTR – Étude sur l'internationalisation des PME
10.12 Pourcentage de PME ayant investi à l'étranger entre 2006 et 2008	2,07	3,68	2008	DG ENTR – Étude sur l'internationalisation des PME

Remarque: Les indicateurs ci-dessus représentent un échantillon des données utilisées pour établir le graphique en radar correspondant à ce pays. La plupart (mais pas tous) ont servi à calculer les moyennes présentées dans le graphique. Il convient de noter que les indicateurs ne sont pas tous actualisés chaque année.